



Direction de l'Éducation
Rue César GALAS - Bourg

☎ : 05 90 85 59 92

✉ : vie.scolaire@ville-sainteanne.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

**ANNÉE SCOLAIRE
2024/2025**



Liste des pièces à fournir (attention le service ne fait pas de copies) :

- Livret de famille : photocopie des pages concernant les parents et les enfants à inscrire ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète
- Carnet de vaccination : photocopie(s) des page(s) du vaccin DT POLIO obligatoire
- Photocopie + l'original d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone au nom des parents de l'enfant ou tout autre document pouvant justifier l'adresse des parents.
- Photocopie de la taxe foncière ou d'habitation de l'année 2023 domicile + taxe foncière et d'habitation au nom du propriétaire + attestation sur l'honneur d'hébergement du propriétaire.
- Enveloppe timbrée au format A5 à l'adresse des parents

Pour la restauration scolaire

- Photocopie de la pièce d'identité du parent
- Les 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents, l'attestation de paiement CAF, Assedic(- de 3 mois)
- 1 extrait du règlement intérieur
- 1 fiche de restauration scolaire
- 1 gestion amiable remplie et signée
- 1 fiche d'inscription par enfant
- 1 RIB (pas de compte nickel sfr et dérivé)
- 1 attestation d'assurance au nom de l'enfant pour l'année en cours

Dossier complet à remettre à l'agent d'accueil de la Direction de l'Éducation, rue César GALAS au Bourg ou à envoyer par mail à l'adresse vie.scolaire@ville-sainteanne.fr avant le 29 février 2024.

Les informations recueillies sur cette demande ou ce fichier sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par le responsable de traitement (Direction de l'éducation - service vie scolaire) pour finalités du traitement: inscription à la restauration/inscription maternelle ou élémentaire/re-censement des enfants de 2 ans/instruction des demandes de dérogation. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : Direction de l'Éducation Rue César GALAS - Bourg - 97180 Sainte-Anne

Par e-mail : vie.scolaire@ville-sainteanne.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025



Enfant à inscrire

NOM : Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance (commune et département).....
Sexe : Féminin Masculin
Adresse de l'élève :
Code postal : Commune :
École fréquentée antérieurement : Classe :

Représentant légal 1

Autorité parentale ou non

NOM : Prénom :
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....
Travail : (n° Poste).....
Profession : Lieu de travail :

Représentant légal 2

Autorité parentale ou non

NOM : Prénom :
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....
Travail : (n° Poste).....
Profession : Lieu de travail :

Autre Représentant légal (à compléter si l'enfant réside chez un tiers)

Autorité parentale ou non

NOM : Prénom : Lien avec l'enfant.....
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....
Travail : (n° Poste).....
Profession : Lieu de travail :

Restauration scolaire (à compléter obligatoirement)

ou non

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur
l'exactitude et la sincérité de tous les renseignements mentionnés sur le présent formulaire.

Sainte-Anne, le.....

RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'inscription :
École :

- Maternelle : TPS PS MS GS
- Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Signature :



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle permet à un parent de solliciter l'admission de son enfant dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son secteur. Elle est traitée par le maire et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

En vertu des articles L 212-7 et L 131-5 du code de l'Éducation, le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la carte scolaire.

Enfant à inscrire

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance.....
(commune et département) :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse de l'élève :

Code postal : Commune :

Enfant **domicilié** à Sainte-Anne Enfant **non domicilié** à Sainte-Anne

* École (nom - adresse) et classe fréquentée l'année dernière :

* École demandée :

- Maternelle : TPS PS MS GS
- Élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Composition du foyer de l'enfant : personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant(e) 1
Madame Monsieur Autre (à justifier)
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus
NOM :
Prénom :
Tél du domicile :
Tél portable :
Lieu de travail :
Horaires :

Parent ou représentant(e) 2
Madame Monsieur Autre (à justifier)
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus
NOM :
Prénom :
Tél du domicile :
Tél portable :
Lieu de travail :
Horaires :

Filiation de l'enfant : PÈRE / MÈRE n'habitant pas avec l'enfant

Nom et Prénom	Adresse	Père/Mère	Lieu de travail	Horaires de travail

- Regroupement de fratrie : pris en compte uniquement quand l'enfant a un frère ou une sœur déjà présent dans l'établissement demandé.
- Raisons médicales (certificat médical obligatoire)
- Obligations professionnelles des parents (joindre justificatifs)
- Toute demande dans les écoles périphériques à faible effectif.
- Autres motifs (précisez) :

ATTENTION

La scolarisation de votre enfant ne pourra se concrétiser qu'en tenant compte de **l'équilibre des effectifs des écoles, de leurs capacités d'accueil actuelles et prévisibles et après la scolarisation prioritaire des enfants du secteur.**

Vous recevrez une réponse par courrier vous informant de l'accord ou pas de cette demande.

La validité de la dérogation est limitée au cycle en cours maternelle ou élémentaire.

Vous pouvez joindre à votre dossier tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande.

Ce dossier sera instruit lorsque toutes les rubriques seront complétées et tous les justificatifs produits.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le :

Décision de Monsieur le Maire : Accordée Refusée

Fait à Sainte-Anne, le
(Cachet de la commune et signature du Maire)

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation au service vie scolaire pour les finalités du traitement. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Rue César GALAS - Bourg
Tél : 0590 85 59 92



RECENSEMENT DES ENFANTS DE 2 ANS

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Pour la rentrée scolaire de septembre 2024, la ville de Sainte-Anne poursuit son effort pour scolariser les enfants de 2 ans domiciliés à Sainte-Anne (nés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022).

Recensement de mon enfant

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance :
Sexe : féminin masculin
Adresse :
Code postale :
Ville :

Représentant

Parent ou représentant(e) n°1

Je soussigné(e), (représentant légal de l'enfant)

Père Mère Représentant légal

Demeurant à

.....

Profession :

Tél du domicile :

Tél portable :

Parent ou représentant(e) n°2

Je soussigné(e), (représentant légal de l'enfant)

Père Mère Représentant légal

Demeurant à

.....

Profession :

Tél du domicile :

Tél portable :

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la ville de Sainte-Anne tout changement dans la situation de mon enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal.

Sainte-Anne, le

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »
Parents ou représentant(e) 1

Signature

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »
Parents ou représentant(e) 2

Signature

Rappel : en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.
La demande de dérogation constitue un acte usuel.

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation - service vie scolaire pour le recensement des enfants de 2 ans. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Délégué à la protection des données
Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE
par e-mail : dpd@ville-sainteanne.fr

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le :

Décision de Monsieur le Maire : Accordée Refusée

Fait à Sainte-Anne, le
(Cachet de la commune et signature du Maire)

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Rue César GALAS - Bourg
Tél : 0590 85 59 92

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS PÉRISCOLAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE

Ce document rappelle les grands principes des règlements de la Régie Scolaire de la ville de Sainte-Anne. L'intégralité du règlement intérieur est consultable à l'adresse www.ville-sainteanne.fr, auprès des services de la direction de la Régie unique.

1/ Organisation générale

Accueil restauration scolaire : de 11h30 à 13h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Pour être accueilli au sein du service de restauration scolaire, l'inscription administrative est annuelle et doit être effectuée avant le début de l'année scolaire. Les parents doivent remplir et déposer dans les délais un dossier comportant les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

La garderie périscolaire des écoles Rigobert ANZALA à Bel-Etang et Georges TROUPÉ à Ffrench, de 6h30 à 7h50 pour l'accueil du matin où les enfants sont remis aux animatrices présentes au sein de l'école et non laissés au portail de l'école. L'accueil du soir est de 16h15 à 17h30.

2/ Inscriptions

Dès l'inscription, les familles peuvent opter pour une utilisation forfaitaire de la restauration scolaire : soit les quatre jours de la semaine, soit un, deux ou trois jour(s) fixe(s) par semaine, tout au long de l'année scolaire. Cette option évite de devoir faire la démarche d'inscription chaque semaine.

L'inscription ou la réinscription sera effective sous réserve d'être à jour des factures de restauration scolaire en attente au 1er janvier de l'année en cours.

3/ Tarif et facturation de la restauration

Pour les allocataires CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial.

Les factures doivent être réglées régulièrement.

- Maladie :

En cas de maladie de l'élève, la direction de la régie scolaire compare le pris du forfait au nombre de repas consommés au pris unitaire du repas occasionnel fixé à 4 euros en 2021. La situation la plus avantageuse est accordée aux parents. Le calcul est réalisé pour le mois considéré.

- Autres cas :

Ce sont des absences de plus de 3 jours dans le mois considéré suite à des événements indépendants de la communauté éducative, de la commune, faits de grève, rupture d'alimentation en eau et en électricité, crise sanitaire, événements familiaux. Il appartient au conseil municipal de délibérer sur les demandes formulées et des pièces justificatives présentées.

4/ Exclusion

Tout manquement au respect des règlements pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des temps périscolaires.

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »
Parents ou représentant(e) 1

Signature

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »
Parents ou représentant(e) 2

Signature

DOSSIER FAMILIAL



Etat civil – Parents responsables

Situation familiale : Marié (e) Divorcé (e) Pacsé (e) Vie maritale Célibataire Veuf (ve)

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Mère Père Autre : (précisez) Mère Père Autre : (précisez)

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél. portable :

Mail personnel :

Mail personnel :

Autre(s) contact(s) autorisé(s) (à venir chercher l'enfant et être prévenu en cas d'urgence)

	CONTACT 1	CONTACT 2	CONTACT 3
Nom d'usage			
Prénom			
Tél. fixe :			
Tél. portable			

Droit à l'image

J'autorise Je n'autorise pas

La ville de Sainte-Anne à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités périscolaires et à publier ces photos sur le magazine municipal, le site www.ville-sainteanne.fr et sur les outils de communication en lien avec l'éducation, pour l'année 2023 – 2024.

Attestation sur l'honneur

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,
M'engage à prévenir la Mairie de tout changement éventuel (adresse, téléphone, problème de santé, situation familiale...),

Reconnais avoir pris connaissance des règlements intérieurs et m'engage à m'y conformer, sous peine d'exclusion du/des services périscolaires (disponibles sur le site www.ville-sainteanne.fr). Je m'engage à régler mes factures mensuellement.

Date : Signature :

FICHE RESTAURATION SCOLAIRE ENFANT

UNE FICHE PAR ENFANT

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025



Enfant 1

Identité de l'enfant

Nom : Prénom (s) :

Date de naissance : Genre : M F

Lieu de naissance : Dpt / Pays :

Vie scolaire

Nom de l'école :

Classe :

Vie périscolaire

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	OCCASIONNEL	A COMPTER DU
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDERIE PERISCOLAIRE DU MATIN ¹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
GARDERIE PERISCOLAIRE DU SOIR (16h15 à 17h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Téléphone :

Allergie(s) alimentaire(s) : Non Oui

Allergie(s) médicamenteuse(s) : Non Oui

Allergie(s) autre(s) : Non Oui

Contre-indication médicale : Non Oui

Pour toutes formes d'allergies, situation de handicap ou problématique médicale nécessitant un accueil spécifique de l'enfant, sur présentation de certificat médical, la mise en place d'un PAI est obligatoire. Contactez la Directrice de l'école.

Observations :

Date : Signature :

¹Garderie périscolaire des écoles Rigobert ANZALA à BEL-ETANG et Georges TROUPÉ à FFRENCH

**CESSION AMIABLE
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Objet : Autorisation de prélèvement des frais de Restauration Scolaire et de Garderie périscolaire sur les prestations familiales.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Demeurant à :

N° d'allocataire :

Autorise la CAISSE D'ALLOCAIONS FAMILIALES DE LA GUADELOUPE à prélever sur mes prestations familiale le montant deeuros.

Pour les seuls frais de restaurations scolaires impayées au titre des mois :

Pour le(les)enfant(s) :

L'allocataire

le percepteur

**CESSION AMIABLE
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Objet : Autorisation de prélèvement des frais de Restauration Scolaire et de Garderie périscolaire sur les prestations familiales.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Demeurant à :

N° d'allocataire :

Autorise la CAISSE D'ALLOCAIONS FAMILIALES DE LA GUADELOUPE à prélever sur mes prestations familiale le montant deeuros.

Pour les seuls frais de restaurations scolaires impayées au titre des mois :

Pour le(les)enfant(s) :

L'allocataire

le percepteur

**CESSION AMIABLE
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Objet : Autorisation de prélèvement des frais de Restauration Scolaire et de Garderie périscolaire sur les prestations familiales.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Demeurant à :

N° d'allocataire :

Autorise la CAISSE D'ALLOCAIONS FAMILIALES DE LA GUADELOUPE à prélever sur mes prestations familiale le montant deeuros.

Pour les seuls frais de restaurations scolaires impayées au titre des mois :

Pour le(les)enfant(s) :

L'allocataire

le percepteur